



**Commune de 7620 BRUNEHAUT**

11, rue Wibault Bouchart  
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – [nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be](mailto:nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be)

**Note de synthèse**

**Direction générale**

**1. Informations diverses**

**Comptabilité**

**2. Régie communale autonome de Brunehaut - Rapport d'activités, bilan et comptes 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'approuver le rapport d'activités 2024
- d'arrêter les comptes de la RCA de l'exercice 2024 :

***Bilan 2024***

Bilan	ACTIF	PASSIF
2024	4.111.519,24 €	4.111.519,24 €

***Compte de résultat 2024***

	31-12-2024
Produits d'exploitation	330.489,04 €
Charges d'exploitation	319.579,24 €
Résultat d'exploitation	10.909,80 €
Résultat financier	12.790,70€
Impôts sur le résultat	- 3.392,22€
Résultat de l'exercice	9.398,48€
Bénéfice reporté ex. ant	1.710,73€
Résultat à affecter	11.109,21€
Bénéfice à reporter	2.650,58€
Dividende Commune	8.458,63€

### **3. Régie communale autonome de Brunehaut - Budget 2025 & Contrat de gestion 2025**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'arrêter le budget de la régie communale de l'exercice 2025 aux chiffres ci-après :  
Recettes ordinaires : 393.550,00€  
Dépenses ordinaires : 393.543,00€
- d'approuver le contrat de gestion pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 et de fixer la clé de répartition de la manière suivante :  
« Une subvention communale liée au prix respectant la clef de répartition suivante : - Pour tout euro facturé par la RCA constitutif du « prix démocratique » à charge des clients redevables des droits d'accès au Brunehall, - la Commune s'engage à verser deux euros constitutifs de « la subvention liée au prix » envers la RCA pour la période du 01-01-2025 au 28-02-2025 et 2,38€ pour la période du 01-03-2025 au 31-12-2025 »

### **4. Situation de caisse du 31/12/2024**

PRISE DE CONNAISSANCE

#### **Cultes**

#### **5. Compte annuel – Etablissement cultuel – Saint Sauve (Jollain-Merlin) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Sauve et qui présente le résultat suivant : 881,17 € (avis favorable du DF).

#### **6. Compte annuel – Etablissement cultuel – Saint Eleuthère (Lesdain) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 2.724,86 € (avis favorable du DF).

#### **7. Compte annuel – Etablissement cultuel – Saint Aybert (Bléharies) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Aybert et qui présente le résultat suivant : 7.129,11 € (avis favorable du DF).

#### **8. Compte annuel – Etablissement cultuel – Sainte Vierge (Laplaigne) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 5.193,11 € (avis favorable du DF).

#### **9. Compte annuel – Etablissement cultuel – Saint Martin (Hollain) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 9.819,83 €, après correction (avis favorable du DF).

#### **10. Compte annuel – Etablissement cultuel – Saint Piat (Guignies - Velvain) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 1.896,20 € (avis favorable du DF).

#### **11. Compte annuel – Etablissement cultuel – Sainte Marie-Madeleine (Howardries) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 1.296,66 € (avis favorable du DF).

## **12. Compte annuel – Etablissement culturel – Saint Brice (Wez-Velvain) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 4.610,12 € (avis favorable du DF).

## **13. Compte annuel – Etablissement culturel – Saint Martin (Rongy) – Exercice 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint Eleuthère et qui présente le résultat suivant : 4.826,49 € (avis favorable du DF).

## **14. Convention pluriannuelle 2025-2026-2027 entre la Commune de Brunehaut et les établissements chargés de la gestion du temporel du culte**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver la reconduction de la convention pluriannuelle pour les années 2025-2026-2027.

### **Gestion des biens**

## **15. Vente de parcelles A 656/03 et 658N- rue de Taintignies à 7620 Guignies**

Le Collège communal propose à l'assemblée, sous réserve de l'approbation des autorités supérieures :

- d'opérer la vente à l'amiable aux conditions sus énoncées et conformément au plan du Géomètre-Expert M., dressé le 02/02/2024, en faveur de Mr Verplanken Sébastien au prix de 1.175 € pour la parcelle de quatre cent quarante mètre carré (440 m<sup>2</sup>) étant la parcelle 57035\_A 656/03 et une parcelle de trente centiare (30ca) cadastrée 57035\_A 658N pour une contenance totale de quatre ares septante (4a 70ca) ;
- de ne pas recourir à l'acquisition par adjudication publique ;
- de dispenser l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente ;
- de donner pouvoir au fonctionnaire instrumentant du Comité d'Acquisition de Mons à l'effet de la représenter à l'acte de vente et de le signer valablement pour elle.

### **Enseignement**

## **16. Avantages sociaux - Année 2025-2026.**

Le Collège communal propose à l'assemblée que les élèves des Ecoles Libres de Brunehaut pourront bénéficier des avantages sociaux accordés aux enfants fréquentant les Ecoles Communales pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Périodes d'accueil extrascolaire.
- Accueils matinaux et tardifs.
- Accueil du mercredi après-midi.
- Accueil lors des journées pédagogiques et des périodes de Petits Congés.
- Transports et cours de natation à la piscine de l'Orient pour le degré inférieur (P1-P2).

### **Accueil extrascolaire**

## **17. Approbation du Programme de Coordination Locale de l'Enfance (Programme CLE) et de ses annexes.**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver la demande de renouvellement du Programme CLE de la Commune de Brunehaut pour la période allant du 01.08.2025 au 31.07.2030 dans son entièreté.

## Personnel

### **18. Organisation de l'accueil extrascolaire – année scolaire 2025-2026**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'organiser, à partir du 25 août 2025 jusqu'au 03 juillet 2026, de la surveillance du midi, pendant les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi), dans les implantations scolaires communales de 12h00 à 13h15.
- d'organiser à partir du 25 août 2025 jusqu'au 03 juillet 2026, de l'accueil extrascolaire :
  - a) *dans les implantations scolaires communales de Brunehaut*
    - Le matin : de 06h30 à 07h00 (accueil matinal sur inscription préalable)
    - Le matin : de 07h00 à 8h15
    - Le soir : de 15h30 à 18h00
    - Le soir : de 18h00 à 18h30 (accueil tardif sur inscription préalable)
    - Le mercredi midi : de 12h10 à 13h10 (accueil d'attente)

Les accueils du matin, du midi et du soir seront gratuits

Pour l'article 2a; il sera fait application de l'article 33 de la loi du 29 mai 1959 et du décret de la Communauté Française du 07/06/2001, relatif aux avantages sociaux.

b) *dans l'infrastructure d'accueil centralisé dans l'implantation de Bléharies*

- Le mercredi après-midi : de 12h10 à 18h30
- Les jours de conférences pédagogiques : de 07h00 à 18h00
- l'accueil durant les vacances scolaires : de 07h00 à 18h00 (Sauf : juillet et août)

Une participation financière sera demandée conformément à la décision prise en séance du Collège Communal du 18 juin 2014.

## Plan de Cohésion Sociale

### **19. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Prolongation**

Le Collège communal propose à l'assemblée de prendre note de la prolongation du PCS 2020-2025 jusqu'au 31.12.2026.

## Règlement général de police

### **20. RGP - Avis d'installation de caméras de surveillance fixes temporaires sur le site du festival So'Whappy 2025**

Le Collège communal propose à l'assemblée de remettre un avis positif concernant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance fixes temporaires sur le site fermé du festival So W'Happy les 11, 12 et 13 juillet 2025.

## Direction générale

### **21. Tutelle C.P.A.S. - Acquisition d'une part à l'intercommunale iMio**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver la décision du Conseil de l'action sociale de Brunehaut du 26 mars 2025 décidant de prendre part à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé iMio, et de souscrire une part B.

### **22. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale iMio - 10.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale iMio invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 10.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Démission d'office des administrateurs;
6. Règles de rémunération des administrateurs;
7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

### **23. Assemblée générale ordinaire d'AIEG - 11.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale AIEG invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 11.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de rémunération (L 6421-1 5°) établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD
2. Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration (CSA 3:6)
3. Présentation des comptes annuels comprenant le bilan en ce compris l'affectation, le compte de résultats et les annexes au 31 décembre 2024
4. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels
5. Proposition d'affectation du résultat
  - a. Commentaires sur la répartition des dividendes et projection de mise en paiement sous réserve du résultat du test de liquidité (CSA 6:116) à réaliser par le conseil d'administration du 11/06/2025
6. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
7. Test de solvabilité (CSA 6:115)
8. Décharge à donner aux Administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire
10. Nomination du commissaire réviseur et fixation des émoluments
11. Nomination statutaire des administrateurs
12. Adoption de la politique du contenu minimal des ROI des organes de gestion
13. Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit

### **24. Assemblée générale ORES Assets - 12.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale ORES Assets invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 12.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024
6. Nominations statutaires
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés

### **24. Assemblée générale ordinaire d'Ideta - 19.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale Ideta invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 19.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

8. Rapport d'activités
9. Comptes annuels au 31.12.2024

10. Affectation du résultat
11. Rapport du Commissaire-Réviseur
12. Décharge au Commissaire-Réviseur
13. Décharge aux Administrateurs
14. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'Intercommunale Ideta (Art. L6421-1 du CDLD)
15. Rapport du Comité de Rémunération de l'Intercommunale Ideta (Art. L1523-17§2)  
Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
16. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2025 à 2027
17. Liquidation de la SA Sibiom
18. W<sup>3</sup> Western Wallonia Wind & Energy - Cession des participations
19. Démission d'office du Conseil d'Administration
20. Renouvellement du Conseil d'Administration
21. Divers

## **26. Assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM - 24.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IMSTAM invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 24.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire du 27 novembre 2024
2. Démission d'administrateur/trices non réélu/es et démissionnaire à la suite des élections d'octobre et nomination des administrateur/trices remplaçant/es au Conseil d'administration
3. Nomination d'un Commissaire pour le contrôle des comptes annuels 2025-2026 et 2027
4. Rapport d'activités et de gestion 2024 et Comptes de résultats 2024
5. Modification budgétaire 2025
6. Rapport du Réviseur
7. Rapport du Comité de rémunération
8. Décharge aux administrateurs
9. Décharge au réviseur
10. Démission du Conseil d'administration
11. Nomination des administrateur/trices au Conseil d'administration pour la prochaine législature

## **27. Assemblée générale ordinaire d'Ipalle - 26.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale Ipalle invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 26.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de responsabilité société et environnementale "finances et durabilité" 2024
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC Ipalle:
  - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC Ipalle et de l'affectation du résultat
  - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC Ipalle
  - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC Ipalle et de l'affectation du résultat
  - 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)

4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD)
7. Autres documents requis par le CDLD
8. Modifications statutaires
9. Désignation d'un réviseur
10. Installation du nouveau conseil d'administration

#### **28. Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC - 26.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IGRETEC invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 26.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Affiliations / Administrateurs
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2024 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2024 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024
7. Désignation d'un réviseur pour 3 ans
8. Renouvellement de la composition des organes de gestion

#### **29. Assemblée générale ordinaire de CENEO - 27.06.2025**

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale CENEO invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 27.06.2025 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 – Approbation
3. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024
5. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2024
6. Augmentation de la prise de participation en W<sup>3</sup> Energy
7. Dissolution de la société en nom collectif IPFW – Prise de retrait
8. Dissolution de la société anonyme SIBIOM – Prise de retrait
9. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans
10. Renouvellement de la composition des organes de gestion

#### **30. Rapport de rémunération 2024**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'adopter le rapport de rémunération.

#### **Urbanisme**

**31. Projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT) - Prise de connaissance et décision pour: 1) L'introduction d'un second recours en annulation au Conseil d'Etat visant la carte des centralités - Décision ; 2) D'étendre la mission du Bureau d'avocats Philippe Castiaux pour la**

**défense des intérêts de la commune de Brunehaut - Décision du Collège communal du 26.05.2025  
– Validation**

Le Collège communal propose à l'assemblée

- d'accorder au Collège communal l'introduction avec le concours de son Bureau d'avocats Philippe Castiaux, Avenue Baudouin de Constantinople, 2 à 7000 Mons d'un second recours en annulation contre la publication tardive de l'Annexe 2: cartographie des centralités" du Schéma de Développement du Territoire (SDT) ;
- de valider la décision du Collège communal du 26.05.2025 qui étend la mission du Bureau d'avocats Philippe Castiaux Avenue Baudouin de Constantinople, 2 à 7000 Mons pour préparer la requête en intervention dans le cadre d'un recours contre la publication tardive de l'Annexe 2: cartographie des centralités" du Schéma de Développement du Territoire (SDT).

**Direction générale**

**32. Motion en soutien à NoTélé, média de proximité de la Wallonie picarde**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

9. d'affirmer son soutien plein et entier à NoTélé en tant que média de proximité indispensable au dynamisme démocratique et à la cohésion sociale de la Wallonie picarde ;
10. de souligner la pertinence du modèle financier actuel de NoTélé, soutenu de manière solidaire et volontaire par les 23 communes de la région, garant d'une autonomie et d'une efficacité reconnues ;
11. de s'opposer fermement à tout projet de fusion avec Télé MB, qui mettrait en péril l'identité éditoriale, la stabilité financière et l'ancrage territorial de NoTélé ;
12. de souligner qu'il est impératif de préserver trois télévisions locales distinctes dont la WAPI, pour garantir une couverture médiatique cohérente, de qualité et en phase avec les réalités locales ;
13. d'appeler les autorités compétentes régionales à maintenir et renforcer les moyens alloués à NoTélé, afin de lui permettre de continuer à assurer ses missions d'intérêt public dans des conditions optimales ;
14. d'inviter les autres communes de Wallonie picarde à adopter des motions similaires, afin d'affirmer une position régionale forte en faveur de la préservation et du développement de notre télévision locale.

**33. Questions et réponses d'actualité conformément au ROI**

**34. Approbation des procès verbaux des séances des 24.03.2025 et 28.04.2025**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le projet des procès verbaux des 24.03.2025 et 28.04.2025.

**Huis clos**

**Enseignement**

**35. Détachement d'un Instituteur à titre définitif pour mission au CECP.**

**36. Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite, type I à partir du 01.09.2025 - Institutrice Primaire à titre définitif.**

**37. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice maternelle 13 périodes (1)**

38. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice maternelle  
10 périodes (2)

39. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Religion  
Catholique 7 périodes (3)

408. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Religion  
Catholique 12 périodes (4)

41. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Maître d'Education  
Physique 12 périodes (5)

42. Nomination à titre définitif d'une Institutrice Primaire à raison de 24 périodes au 01.04.2025.

La Directrice Générale,  
  
Nathalie BAUDUIN

